

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 63 (1954)
Heft: 3

Artikel: Des enfants suisses reçoivent des lits de la Croix-Rouge suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683059>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

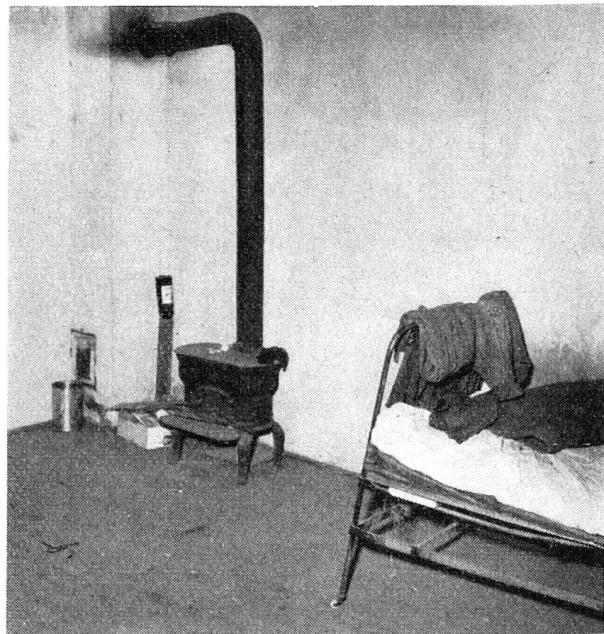
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des enfants suisses reçoivent des lits de la Croix-Rouge suisse

Une «chambre» comme on en voit encore trop hélas... (Reportage photographique Photopress, Zurich)

Les «parrainages» d'enfants victimes de la guerre, institués en 1940, ont permis au Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse, de réaliser une œuvre d'entraide considérable. Tour à tour, au gré des événements et selon l'urgence des besoins, des enfants français, polonais, belges, hollandais, finlandais, hongrois, grecs, yougoslaves, italiens, anglais, allemands ou autrichiens, et aujourd'hui de petits réfugiés de l'Est, ont bénéficié par dizaines et centaines de milliers de l'aide suisse grâce aux souscriptions de nos «parrains». Plus de 21 millions de francs suisses recueillis par ce moyen ont servi à assurer à nos «filleuls» étrangers des distributions de vivres, de vêtements ou de literie, à faire vivre des communautés d'enfants, ou à accueillir encore, dans nos préventoriums, d'autres enfants menacés par la tuberculose.

Si cette forme d'aide a pris une ampleur qui a dépassé certes très vite les prévisions initiales et si, aujourd'hui encore, elle a gardé une telle importance, c'est qu'elle répondait à la fois aux



vœux et aux possibilités matérielles de nos concitoyens et aux besoins immédiats de tant de milliers de petites victimes de la guerre ou de l'après-guerre. Nous avons actuellement encore plus de 6000 parrainages en cours, en faveur, principalement, d'enfants réfugiés qui peuvent recevoir ainsi les vêtements, les chaussures ou la literie qui leur font le plus gravement défaut.

Il a paru nécessaire à la Croix-Rouge suisse d'étudier, aujourd'hui que les traces de la guerre commencent lentement à s'effacer dans les pays voisins, la possibilité de faire bénéficier des enfants suisses de parrainages semblables. Nous répondions ainsi à un vœu qui avait été souvent exprimé par de nos concitoyens. Nous nous sommes très rapidement aperçus qu'une telle réalisation répondrait aussi à un besoin plus impérieux encore que nous ne l'avions même pensé. Au cours d'une conférence avec les représentants d'autres œuvres suisses s'occupant d'assistance privée — Pro Juventute, Pro Infirmis, Secours suisse d'hiver, Aide à la montagne — ceux-ci se sont accordés à dire qu'il y avait en Suisse une misère trop ignorée de la plupart des habitants de nos pays et à laquelle ils ne pouvaient suffire à faire face, faute de moyens suffisants. La collaboration de la Croix-Rouge suisse et de son Secours aux enfants sur le plan national prenait dès lors toute sa signification.

*

Comment une telle initiative allait-elle se matérialiser et quelle forme allait prendre l'aide de notre Croix-Rouge nationale aux enfants malheureux de notre pays? La formule des *parrainages* parut d'entrée être celle qui permettrait le mieux de répondre aux besoins et d'intéresser le plus largement possible notre population à une telle œuvre d'entraide. D'après,



L'arrivée d'un lit de la Croix-Rouge



C'est dans le «lit» de droite qu'un enfant dormait sur des planches, avec des chiffons pour draps et couverture...

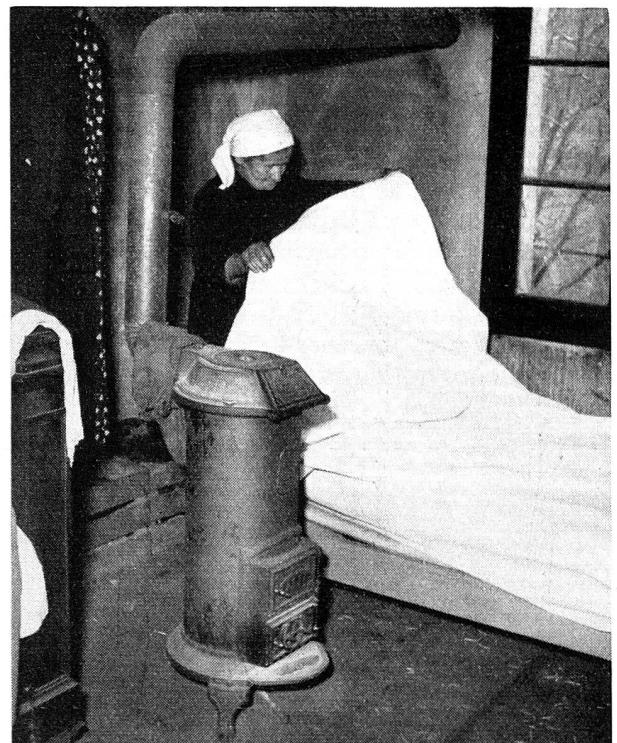
d'autre part, les enquêtes et les constatations faites, l'aide qui apparaissait à la fois la plus nécessaire et la mieux conforme au but poursuivi et aux activités de la Croix-Rouge suisse, serait, au début en tous cas, la fourniture de *lits* ou de *literie* à des enfants appartenant à des familles particulièrement privées de ressources et qui seraient signalées soit par nos propres sections et leurs déléguées sociales, soit par l'intermédiaire d'autres œuvres d'assistance publiques ou privées. C'est enfin dans les régions particulièrement déshéritées de la Confédération, où les œuvres d'assistance régulière sont aussi et par contre-coup les moins à même de secourir efficacement tous les cas signalés, c'est-à-dire d'abord *dans les régions et les cantons alpestres*, que notre aide s'exercerait. *Nos parrainages seront donc au premier chef une action d'entraide confédérale* puisque la majorité des parrainages recueillis le seront dans les régions et les cantons les plus favorisés et que l'aide apportée ira à des Confédérés moins bien partagés par le sort.

Il apparut enfin nécessaire de garder à ces parrainages un caractère *symbolique et anonyme*, pour éviter peut-être certains abus, mais aussi et surtout pour ne pas risquer de blesser la pudeur et la dignité des familles bénéficiaires. Il apparaîtra peut-être possible par la suite et dans certains cas d'intéresser directement telle famille marraine qui en ferait expressément la demande à tel enfant aidé par un parrainage, mais c'est là une éventualité que l'on ne pourra envisager que plus tard seulement.

C'est sur ces bases que la première campagne de parrainage de la Croix-Rouge suisse et de son Secours aux enfants en faveur d'enfants suisses

a été décidée. Etudiée et mise au point cet hiver par la commission du Secours aux enfants, elle a été acceptée par la Direction de la Croix-Rouge suisse le 4 mars. Les 5 et 6 avril ont eu lieu aux Grisons et au Valais la distribution des 30 premiers lits à autant de familles choisies et désignées par les sections locales de la Croix-Rouge.

J'ai assisté à la remise des premiers lits distribués en Suisse romande. Dans une maison foraine de la plaine l'un, dans un hameau perdu de la montagne l'autre. J'ai été terrifié par le dénuement que je découvrais dans des foyers de chez nous. Un dénuement qui m'a rappelé, en pire, ce qu'il m'avait été donné de voir dans quelques-uns des logis abritant, dans l'immédiate après-guerre, des rescapés en France ou en Italie, ou, plus récemment, des réfugiés en Allemagne ou en Autriche ou des sinistrés dans le Polésine.



Grand-mère dresse le lit de la Croix-Rouge

En pire, parce qu'aucune cause extérieure et accidentelle ne pouvait être incriminée et que la misère, ici, était un fait latent, mais constant. Parce que ce dénuement-là était en quelque sorte endémique, pareil à lui-même depuis que des générations se succédaient sous ces pauvres toits et dans ces pauvres demeures et sans qu'aucun passant ou touriste s'en fût ému jamais. En pire aussi par ce que ce dénuement offrait d'absolu. Ces chambres à vivre aux murs noircis de pierre brute ou de vieux plâtre où il n'y avait, à part une table, un banc, un vieux fourneau, ni armoire, ni placard, ni rien. Cette

chambre à dormir abritant un enfant et une vieille femme où, entre des murs tout pareils, il y avait en guise de lit pour l'enfant, un enfant de 7 ans ou 8, sur des planches posées dans un vieux cadre de métal, une mince couche de roseaux ou d'herbes feutrées et à demi-pourries recouvertes d'une toile à sac, et une poignée de vieux chiffons en guise de draps comme de couverture; le lit, à côté, de la vieille femme avec une paillasse et un semblant de couverture en ruine, et, à terre, une caisse à claire-voie où était plié ce qui leur tenait lieu de garde-robe et de linge à tous deux.

Ailleurs cette autre chambre à dormir pour une famille de quatre enfants dont l'aînée a 12 ans et le bébé quelques mois, avec ces deux seuls lits pour le père, la mère et les trois enfants qui vivent avec eux, — le quatrième, qui a dix ans, est au sanatorium aujourd'hui... Des enfants soignés, proprement tenus, au gentil regard, et la chambre aussi, très propre dans sa misère et son dénuement, et le père comme la mère acharnés à faire rendre au pauvre coin de terre qui est leur de quoi nourrir tant bien que mal leurs enfants. Mais, le soir venu, ces cinq là qui se partagent les deux seuls lits, l'unique mobilier de la seule chambre.

Dans ces deux foyers là, dans tant d'autres qui leur ressemblent, ce nouveau lit, avec son cadre de bois et son sommier métallique, son solide protège-matelas et son matelas, ses draps, sa couverture de douce laine peignée, le gros édredon recouvert de sa housse quadrillée de rouge et de blanc et son oreiller houssé de même, quelle transfiguration, soudain! Et puis cette joie très discrète, très silencieuse chez



Pour dormir, cette famille de cinq personnes n'avait que deux lits jusqu'à présent.

ceux qui reçoivent soudain ce lit. Et cette pudeur aussi, que j'ai aimée dans sa secrète dignité, cette pudeur et cette dignité qui font dire à la grand-mère: «Le petit sera bien, mais on ne le saura pas, n'est-ce pas, que vous nous l'avez donné ce lit, parceque le fils se fâcherait si on lui disait des mots pour ça et parce qu'on nous a aidés...»

30 lits ont été distribués déjà, les 30 premiers lits pour des enfants de chez nous qui n'avaient jamais eu encore un vrai lit. J'ai demandé à la présidente de la section de la Croix-Rouge dans les communes de laquelle on avait choisi neuf bénéficiaires pour la région, et qui allait remettre discrètement les neuf lits, un à un, aux familles désignées après une enquête tout aussi discrète elle aussi: «Combien de lits faudrait-il encore, à votre avis, dans ce grand district de la montagne? — Comment vous le dire? Des foyers comme vous venez d'en voir, je pourrais vous en montrer encore des dizaines et des dizaines... Tout aussi pauvres, tout aussi méritants... Et où partout il y a des enfants qui ne savent pas ce que c'est que d'avoir vraiment un lit à soi, un vrai lit et où dormir seul.»

Des dizaines et des dizaines, et pour un seul district quand tant d'autres attendent eux aussi leur tour. Seuls des parrainages pourront nous permettre de poursuivre la tâche commencée, beaucoup de parrainages et beaucoup de bonnes volontés. Quatre souscriptions à des parrainages de dix francs par mois pendant six mois permettent d'acheter un lit complet et sa literie, c'est dire qu'il faudra beaucoup de parrainages pour que l'on puisse donner assez de lits à ceux qui, chez nous aussi, en manquent... T.



On a repoussé le vieux lit, le petit dormira bien ce soir dans le grand lit tout neuf.